

# ETHICS

GROUP

2 Avenue de l'Escadrille Normandie Niemen – 31700 BLAGNAC  
Tel 05 61 16 38 28 - [contact@ethics-group.com](mailto:contact@ethics-group.com)  
<https://ethics-group.com> SAS au capital de 9 600 500€  
RCS Toulouse B 802 930 552 – SIRET 802 930 552 00020

## VÉRIFICATION DU STATUT D'ENTREPRISE À MISSION

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT  
N° 2025\_0022\_v1

### NOM DE L'ENTREPRISE À MISSION

CLS (Collecte Localisation Satellites)  
11, rue Hermes  
31520 Ramonville-Saint-Agne  
[www.cls.fr](http://www.cls.fr) - Téléphone : 05 61 39 46 72

### OBJET DE L'AVIS

Avis de vérification de la qualité de société à mission

### PERIMETRE

Société Collecte Localisation Satellites (CLS) - 338 034 390 R.C.S. Toulouse

### DATE ET PÉRIODE COUVERTES

CLS a modifié ses statuts **le 18 mai 2021** afin d'intégrer l'ensemble des exigences liées à la qualité de société à mission. Ces derniers ont été validés par le greffe du tribunal de commerce le **07 septembre 2021**. Il est à noter que ces statuts ont été revus le **29 février 2024** afin de modifier un des quatre objectifs statutaires.

Le premier audit de vérification de CLS a eu lieu sur site le **13 et 14 avril 2023** et a fait l'objet d'un avis de vérification en date du **17 avril 2023**, nous sommes dans le cadre d'une seconde vérification.

Le rapport de mission couvre l'exercice **du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024**

La vérification a eu lieu entre le **1<sup>er</sup> mars 2025 et le 16 mai 2025**. L'audit sur site CLS a eu lieu entre le **06 et le 07 mai 2025**.

### TYPE DE L'ORGANISME DE VALIDATION/VÉRIFICATION EN CE QUI CONCERNE L'AVIS

Ethics Group est accrédité par le COFRAC, selon le référentiel ISO 17029 :2019, sous le N° 3-1899 à procéder aux vérifications de la déclaration portant sur l'exécution par les sociétés, mutuelles et unions à mission de leurs objectifs sociaux et environnementaux. La portée de l'accréditation et sa validité peuvent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

### NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME DE VALIDATION/VÉRIFICATION

ETHICS Group - 2 Avenue de l'Escadrille Normandie Niemen – 31700 BLAGNAC  
Tél : 05.61.16.38.28 - [www.ethics-group.com](http://www.ethics-group.com)

## CONCLUSIONS

La vérification s'est déroulée dans d'excellentes conditions de sincérité et de transparence. La phase préparatoire impliquant l'échange de nombreux documents a permis de fluidifier et d'orienter l'audit. Des entretiens ont été menés, de nombreux éléments de preuves ont été collectés en amont et durant l'audit, matérialisant l'impact de la mission CLS.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie Nature et Etendu des travaux, et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la qualité de société à mission sur le périmètre concerné et à la fin de la période couverte par notre vérification.

Il est également à noter qu'une circonstance extérieure identifiée sur la période couverte a influencé le résultat d'un des quatre objectifs statutaires.

### Les points suivants ont été vérifiés :

#### o Conformité administrative et légale :

- Les statuts légaux de CLS font mention :
  - D'une raison d'être (art L.210-10 §1)
  - Des objectifs sociaux et environnementaux (art L.210-10 §2)
  - Des modalités de suivi de l'exécution de la mission (art L.210-10 §3)
- La déclaration du statut d'entreprise à mission au greffe du tribunal de commerce a été réalisée par CLS.
- La date du deuxième audit est conforme à la loi (24 mois maximum après la réalisation du premier audit pour les entreprises de plus de 50 salariés).

o La cohérence de la mission entre les objectifs statutaires et opérationnels a pu être démontrée en reconstituant le modèle de mission.

o Le rôle et l'implication du Comité de Mission est conforme à la loi.

o Les résultats rejoignent les objectifs statutaires de CLS suivants :

- Objectif statutaire 1 : « *Déployer des solutions spatiales pour sensibiliser aux fragilités et richesses de notre Planète et préserver ses ressources et sa biodiversité pour les générations futures* »

- Objectif statutaire 2 : « *Développer et maintenir une organisation efficace et durable, qui crée de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes, au service de la planète et de l'humain* »

- Objectif statutaire 3 : « *Mobiliser les compétences nécessaires pour développer des solutions innovantes à la pointe des technologies spatiales et digitales, au service de la croissance durable* ».

Il est à noter que pour cet objectif statutaire, un retard de livraison d'une plateforme numérique innovante lié à un objectif opérationnel a été identifié. Nous avons vérifié que les moyens ont bien été mis en œuvre par CLS. Néanmoins, une circonstance extérieure liée à une tension sur le marché du travail de profils disposant de compétences techniques particulières s'est traduit par un retard de livraison de la plateforme numérique. Ce fait a été argumenté et conformément à l'arbre de décision lié à la méthodologie de vérification d'une société à mission, cet objectif est dans ce cas de figure particulier considéré comme atteint.

- Objectif statutaire 4 : « *Reconnaître et valoriser nos collaborateurs pour favoriser leur épanouissement dans le respect et la tolérance afin de construire ensemble un projet environnemental international* »

Le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code du commerce et inscrit dans ses statuts. La mission est alignée avec le modèle d'affaire.

Par conséquent, la société CLS respecte à ce stade tous les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Les axes de travaux formulés lors du premier audit ont été pris en compte par CLS et ont pu être vérifiés durant ce deuxième audit. Pour la majorité des axes, des actions ont été réalisées et doivent se poursuivre dans la durée.

**Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les axes de travail futurs pour l'entité.**

- Concernant le pilotage de l'objectif statutaire 1 « *Déployer des solutions spatiales pour sensibiliser aux fragilités et richesses de notre Planète et préserver ses ressources et sa biodiversité pour les générations futures* », ce dernier pourrait être renforcé en ajoutant des indicateurs démontrant l'impact concret et le rayonnement de la mission sur la planète. Ce point avait été remonté lors du premier audit datant d'avril 2023 et reste d'actualité à ce jour.
- Concernant l'objectif statutaire 3 : « *Mobiliser les compétences nécessaires pour développer des solutions innovantes à la pointe des technologies spatiales et digitales, au service de la croissance durable* », à ce jour un seul objectif opérationnel lié au déploiement des nouvelles plateformes numériques est identifié dans le modèle de mission. Hors l'audit a démontré que l'activité opérationnelle est plus vaste et couvre des sujets comme le déploiement de l'IA, l'innovation liée aux balises et le numérique responsable. Il serait donc pertinent d'ajouter ces objectifs opérationnels complémentaires dans la cadre du suivi de la mission et de l'embarquement des salariés.
- Concernant l'objectif statutaire 4 : « *Reconnaître et valoriser nos collaborateurs pour favoriser leur épanouissement dans le respect et la tolérance afin de construire ensemble un projet environnemental international* », il pourrait être opportun de faire évoluer le processus RH actuel afin d'y injecter l'ADN entreprise à mission dans le but d'identifier des salariés ambassadeurs et dans le but de poursuivre l'embarquement de l'ensemble des collaborateurs de CLS.
- De manière transverse à l'ensemble des objectifs :
  - Poursuivre l'embarquement de l'ensemble des collaborateurs de CLS sur le sujet de l'entreprise à mission afin d'augmenter la diffusion de la mission en interne.
  - La trajectoire moyen terme (2025-2030) pour chacun des objectifs statutaires serait une aide afin d'améliorer le pilotage de la mission. Le rapport de mission 2024 dispose d'une projection court terme (2025).

- Il serait pertinent de combiner le statut d'entreprise à mission avec la mise en place qui est en cours au sein de CLS de la directive européenne CSRD. Ces 2 outils sont complémentaires et visent à inclure la notion de durabilité au sein de la stratégie des entreprises. A ce titre il serait intéressant d'utiliser la matrice de double matérialité dans le cadre du suivi de la mission.

#### **Nous notons également les points forts significatifs suivant :**

- L'impact de la mission de CLS sur le plan environnemental et social.
- La composition pertinente et complémentaire du comité de mission, son niveau d'implication et son niveau de challenge de la mission. La présidence du comité est assurée par un membre ne faisant pas parti de l'entreprise ce qui confère au comité une indépendance.
- La mise en place de la nouvelle direction performance opérationnel permettant d'assurer le maintien et l'amélioration de la mission CLS vis-à-vis de ses clients.

### **PRÉPARATION DES INFORMATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant au fonctionnement de l'entité, dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport de mission.

### **LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement ...).

### **RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ**

Il appartient à l'entité :

- De constituer à minima un Comité de Mission chargé d'établir annuellement un rapport ;
- De sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- De concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport de mission ;
- De mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- D'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du référent de mission. Il appartient au référent de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

## RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

## DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET TEXTES APPLICABLES

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, et de la norme ISO 17029. Nous avons suivi le Programme de vérification 2025\_0022 transmis à la CLS.

## INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance et notre impartialité vis-à-vis de CLS a été validée via un entretien interne lors de la phase de pré-engagement.

Conformément à la norme ISO 17029, cet avis a fait l'objet d'une revue par une personne qui n'est pas intervenue sur activités de planification et de vérification. Cette revue a confirmé :

- que toutes les activités de vérification ont été réalisées conformément à l'accord passé et au programme
- que les preuves venant en appui de la décision sont suffisantes et appropriées
- que les constats significatifs ont été identifiés et documentés

## MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre le 1<sup>er</sup> mars 2025 et le 16 mai 2025 sur une durée totale d'intervention de 5 jours.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené 9 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Le choix des rencontres et entretiens a suivi un échantillonnage significatif et pertinent à savoir :

- **50%** Direction/fonction management
- **10%** fonction opérationnel
- **10%** fonction support
- **30%** Clients / Partenaires

Cet échantillonnage « 360° » a permis de recueillir et de recouper de nombreuses informations permettant d'évaluer l'appropriation et l'impact de la mission de CLS.

## NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être, de ses objectifs statutaires ainsi que de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

o D'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;

o D'autre part, l'exécution de ces objectifs. Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.

o Nous avons collecté **un ensemble documentaire complet mis à disposition par CLS comprenant :**

- KBIS au 07 septembre 2021
- KBIS au 28 avril 2025
- Statuts légaux mis à jour au 29 février 2024
- Rapport de mission couvrant l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024
- Rapport de mission couvrant l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023
- Rapport DPEF couvrant l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023
- Matrice de double matérialité
- Preuves d'impact positif de la mission au travers de différentes documentations

Toutes les informations requises ont été mises à disposition en amont ou en séance durant la vérification.

o Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- les informations collectées
- la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels, de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental. Nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

o Nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport de mission ;

o Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du Comité de Mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;

o Nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux;

- o Nous avons vérifié la présence dans le rapport de mission d'actions cohérentes avec les objectifs opérationnels ;
- o Nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- o Nous avons vérifié la fiabilité par échantillonnage de ces objectifs opérationnels et, notamment nous avons :
  - vérifié que ces objectifs opérationnels couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
  - apprécié la cohérence d'ensemble du rapport de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.
- o Les données et informations venant en appui de la déclaration étaient de nature historique.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Cet avis doit être publié sur le site internet de la société CLS pour une durée de 5ans.

Pour rappel, à la suite du premier audit, le cycle de vérification est le suivant :

- Entreprise de moins de 50 salariés : tous les 3 ans
- Entreprise de plus de 50 salariés : tous les 2 ans

Fait à BLAGNAC, le 16 mai 2025



Représentant de l'**Organisme Tiers  
Indépendant ETHICS GROUP**  
Thierry PEDELOUP